

Décision

Générale

colonial

Décision n° 642 du 31 mai 1961 :

n° 642

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 mai 1961

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro

31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

Pendant la durée des grandes vacances scolaires, en principe du 2 juin au 26 septembre 1961, seront placées dans la position prévue aux deux premiers alinéas de l'article 9 de l'arrêté n° 59/SPCG du 17 mai 1958, les fonctionnaires de l'Enseignement dont les-noms suivent qui ont renoncé volontairement au bénéfice du congé annuel à prendre dans la Métropole : Mme Audaire Alberte, institutrice de 8e échelon ; Mme Farinès Nelly, institutrice de 5e échelon ; Mme Houeix Yvette, institutrice de 4e échelon ; Mme Gaumont Esther, institutrice de 6e échelon ; Mme Lagrée Andrée, institutrice de 1er échelon.